

MAIRIE DE BOISSY FRESNOY

De : "Sandrine SOLER" <sandrine.soler@ac-amiens.fr>
Date : jeudi 1 mars 2018 09:34
À : <mairie.boissy-fresnoy@wanadoo.fr>
Cc : "CE.DOSIP-DIV" <ce.dosip60-div@ac-amiens.fr>; "IEN Crépy en Valois" <ien60.crepy@ac-amiens.fr>
Joindre : BOISSY FRESNOY.pdf
Objet : OTS 4 JOURS R2018 - BOISSY FRESNOY

Monsieur le Maire,

La demande de modification des horaires de l'école de votre commune pour la rentrée scolaire 2018 est acceptée.

Je vous remercie de bien vouloir porter ces horaires à la connaissance des familles par tout moyen à votre convenance.

Vous en souhaitant bonne réception.

Bien cordialement



Sandrine SOLER

Dos 1er degré [**Division de l'Organisation Scolaire**] - Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Oise
Tél. 03.44.06.45.32 | Porte 203

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Oise - 22, avenue Victor Hugo - 60025 BEAUVAIS CEDEX | [Accès et horaires](#)

De 8h30 à 17h30, du lundi au vendredi

Courrier arrivé à Ton Crépy le 210218

A UTILISER EN CAS DE DEMANDE D'ORGANISATION SUR QUATRE JOURS
En cas d'horaires différents, renseigner une fiche par école ou groupe scolaire

Commune : BOISSY-FRESNOY RPI : _____
Circonscription de l'Éducation nationale : ICRÉPY en VALOIS

A compléter par le Maire ou le Président du RPI et à
envoyer à l'Inspecteur de l'Éducation nationale chargé de la circonscription pour avis

Nombre d'écoles concernées : 1
Sur la même commune, les horaires peuvent être différents mais doivent tous être organisés sur 4 jours.
École : maternelle élémentaire primaire RNE de l'école : _____
Nom de l'école : Jean Channon


Horaires de l'école à la rentrée 2017 (code de l'Éducation art. D521.10/11/12)

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Matin	début de classe 8h35	8h40	8h35	8h40	8h35
	fin de classe 11h40	11h45	11h40	11h45	11h50
	Pause méridienne 1h45	1h45	1h45	1h45	1h45
Après-midi	début de classe 13h25	13h30	13h25	13h30	13h25
	fin de classe 16h10	16h15	16h10	16h15	16h10

Horaires de l'école envisagés à partir de la rentrée 2018 (Décret n°2017-1108 du 27 juin 2017)

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Matin	début de classe 8h30	8h30		8h30	8h30
	fin de classe 12h	12h00		12h00	12h00
	Pause méridienne durée: 1h30	durée: 1h30		durée: 1h30	durée: 1h30
Après-midi	début de classe: 13h30	13h30		13h30	13h30
	fin de classe: 16h00	16h00		16h00	16h00

École desservie par les transports scolaires (Conseil Régional) : oui non
L'organisation proposée nécessite-t-elle une modification des horaires des transports les lundi, mardi, jeudi et vendredi? oui non
Demande d'organisation sur 4 jours transmise par le Maire de la commune | le Président de l'E.P.C.I.
à la date du : 15 février 2018


Nom, timbre et signature : Alain Lepine

Cadre à renseigner par l'Inspecteur de l'Éducation nationale (autant de fiches que de demandes d'horaires différents sur la commune)

Sur la commune :
Nombre d'avis de conseils d'école FAVORABLES : 11
Nombre d'avis de conseils d'école DEFAVORABLES : 2

AVIS de l'Inspecteur de l'Éducation nationale : FAVORABLE DEFAVORABLE :
Motif de l'avis défavorable en annexe.
Nom et signature : _____
à la date du : 21/02/18
INSPECTRICE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
VIVIANE DARMON

Cadre réservé aux services départementaux

Après avoir reçu la demande du Maire / du président de l'EPCI,
après avoir recueilli :
L'avis du ou des Conseils d'école
L'avis de la collectivité territoriale sur l'organisation du service des transports scolaires
L'avis de l'inspecteur de la circonscription
Considérant la cohérence avec les objectifs poursuivis par le service public de l'éducation et la prise en compte du projet d'école et du projet éducatif territorial

Le Directeur Académique des services de l'éducation nationale de l'OISE
 autorise l'organisation de la semaine sur 4 jours de 6 heures, selon le tableau ci-dessus.
 n'autorise pas
Fait à Beauvais le 01 MARS 2018